

ANNEXE II

**FORMATION EN MILIEU
PROFESSIONNEL**

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1 - Durée de la formation en milieu professionnel

La durée de la formation en milieu professionnel est de 17 semaines, soit 50 % du temps de formation.

Le rythme de l'alternance formation en établissement /formation en milieu professionnel est le suivant :

- au minimum, alternance de 2 semaines en établissement et 2 semaines en entreprise
- au maximum, alternance de 1 mois en établissement et 1 mois en entreprise

2 - Entreprises d'accueil :

La recherche de la ou des entreprises d'accueil est assurée conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Ces entreprises doivent être spécialisées dans le transport des voyageurs et compter un personnel suffisamment disponible et expérimenté pour assurer la formation du jeune.

3 - Suivi de l'alternance :

- Les enseignants ou les formateurs assurent conjointement avec les tuteurs le suivi des jeunes en formation.
- Des documents de liaison permettent d'assurer l'information de chacun des partenaires. Ils sont remplis à la fin de chaque période d'alternance.
- Les objectifs de formation sont négociés en début de période et un bilan est dressé périodiquement, et de façon conjointe, par l'enseignant ou le formateur et le tuteur en présence du jeune.
- Un suivi du jeune en entreprise doit être assuré régulièrement par le formateur ou un enseignant de l'équipe pédagogique.